

Délégation Territoriale Pacifique

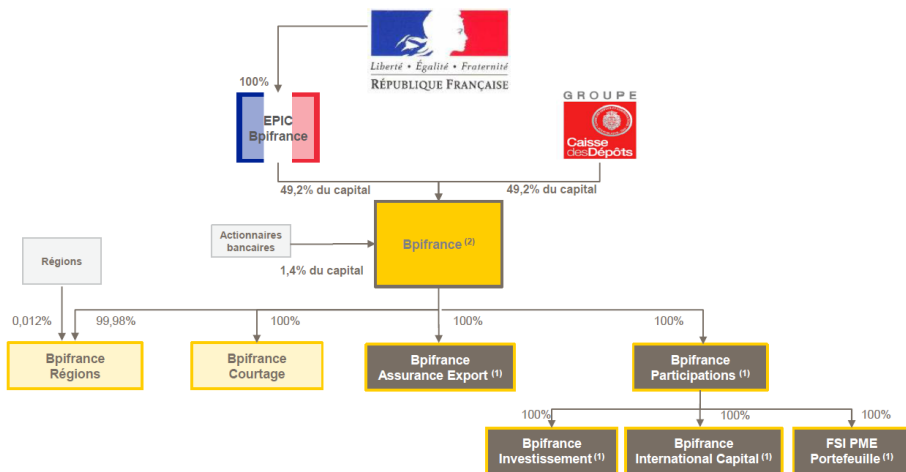


Les origines

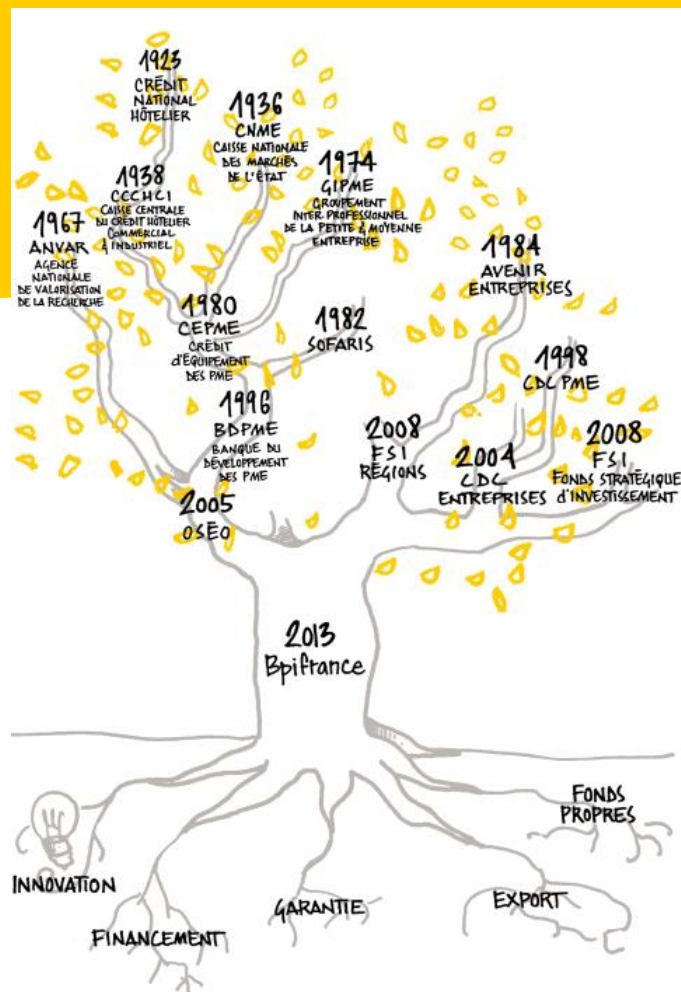
QUI SOMMES NOUS

Qui sommes nous ?

Organigramme du groupe Bpifrance
au 31 décembre 2020



(1) Filiales contrôlées par Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement) depuis la fusion avec Bpifrance SA en date du 18 décembre 2020
(2) Bpifrance détient 0,2% de son capital



2200

Collaborateurs

42

Implantations régionales

**Nos métiers /
Nos valeurs**

Nos métiers:

- Innovation,
- Financement,
- International,

4 valeurs

pour Servir l'Avenir :
Simplicité, Proximité,
Optimisme et Volonté

**Une organisation
décloisonnée
et fluide organisée
autour du client**

**Les prêts de
Trésorerie
sans garanties**

PRETS DE DEV OUTRE MER

PRETS CROISSANCE

PRETS VERTS

PRETS TOURISME

Les prêts sans garantie

Financement du BFR en partenariat avec la banque

**Prêt sans sûreté réelle
ni personnelle**

**Croissance externe,
Renforcement de la
trésorerie, et du BFR de
croissance**

**Tarification en fonction
de la cotation leom ou
subventionné**

Crédit non affecté

**Différé d'amortissement
jusqu'à 24 mois**

**Croissance
Tourisme
Industrialisation
International
Innovation**

Développement PRÊT Outre-Mer Développement Prêt sans garantie

DE 10 K€ à 750 K€ | DE 2 À 7 ANS |



BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- Création
- > de 3 ans

ÉLIGIBILITÉ

- PME répondant à la définition européenne
- Tous secteurs d'activité, sauf exclusions (les SCI, les entreprises individuelles, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 K€, et les entreprises en difficulté)



ATOUTS DU PRODUIT

- Prêt modulable sur la durée (de 2 à 7 ans) et le différé d'amortissement en capital (de 0 à 24 mois)
- Deux nouveautés :
 - Augmentation des montants d'intervention
 - Ouverture du prêt aux COM



QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), formateur et recrutement des équipes, prospection de nouveaux marchés, dépenses de communication...
- Investissements corporels à faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique...
- Augmentation du BFR générée par le projet de développement
- Le crédit d'impôt en faveur des investissements productifs Outre-Mer (CI IP OM)
- Les opérations de croissance externe : l'achat de titres par un groupe existant permettant à celui-ci d'être au moins majoritaire à l'issue de l'opération



COÛTS

- Taux fixe
- Frais de dossier : 0,40% minimum du montant du prêt
- Assurance Décès PTIA



MODALITÉS

- Règles des minimis
- Pas de suretés réelles et / ou personnelles
- Partenariat financier (1 pour 1)
- Échéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital

PRÊT CROISSANCE

VOTRE CLIENT

Son projet

Programme d'investissement (immobilier, matériel, immatériel) ou croissance externe, ainsi que l'augmentation du besoin en fonds de roulement en résultant.

Son entreprise

✓ PME

● < à 3 ans

✓ ETI

✓ > à 3 ans

● Grandes Entreprises

PME selon la définition européenne, éligibles à la garantie de **Bpifrance** ou ETI indépendantes.

Partenariats bancaires

Obligatoirement associé à un partenariat financier, à **raison de 1 pour 1** :

- concours bancaire d'une durée de 5 ans minimum ;
- et/ou apports en capital des actionnaires, des sociétés de capital investissement... (capital et/ou obligations convertibles en actions...).

Ces financements doivent porter sur le même programme et être réalisés depuis moins de 6 mois.

Les financements bancaires associés au profit des PME pourront bénéficier d'une intervention en garantie de **Bpifrance** selon les règles et conditions de taux en vigueur.

NOTRE SOLUTION

Modalités

L'assiette est constituée par :

- **des investissements immatériels** : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), formation et recrutement des équipes, prospection de nouveaux marchés, dépenses de communication... ;
- **des investissements corporels ayant une faible valeur de gage** : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique... ;
- **l'achat de titres, dans le cadre d'une opération de croissance externe** d'un groupe existant permettant à celui-ci d'être majoritaire (à l'exclusion de toute autre opération de transmission) ;
- **l'augmentation du besoin en fonds de roulement** générée par le projet de développement.

Les opérations de restructuration financière sont exclues.

Durée / Amortissement

- 5 ans sans différé ou 7 ans dont 2 ans de différé d'amortissement en capital.
- Suivis de 20 échéances trimestrielles à terme échu.
- Amortissement linéaire du capital.

Conditions financières

- Taux fixe ou variable (convertible à taux fixe) selon barème en vigueur.
- Frais de dossier : 0,40 % du montant du prêt.

Garantie

- Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant. Seule une retenue de garantie de 5 % du montant du prêt est prélevée. Elle est restituée après complet remboursement du prêt, augmentée des intérêts qu'elle a produits.
- Une assurance décès/perle totale et irréversible d'autonomie sur la tête du dirigeant peut être requise.

Montant

- Minimum : 300 000 €.
- Maximum : 5 M€.

Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'emprunteur.

PRÊT

VERTPrêt sans
garantie

De 50 K€ A 5000 K€

De 2 à 10 ans

Pour les PME et ETI engagées dans des projets
de transition écologique et énergétique**bpifrance**
SERVIR L'AVENIR

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- De 50 k€ à 5 000 k€
- Durée de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum



BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

LOCALISATION

- Métropole
- DOM
- COM

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- >= à 3 ans

ÉLIGIBILITÉ

- PME répondant à la définition européenne
- ETI
- Tous secteurs d'activité

Sont exclues les secteurs ayant un code NAF suivant 05.10; 05.20; 09.90 ; 19.10; les entreprises individuelles et autoentrepreneurs, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises des secteurs agricoles ayant un code NAF section A01, et section A02 dont le chiffre d'affaires est inférieur à 750 000 €, à l'exception des codes NAF 02.20Z et 02.40Z (entreprises forestières)



COÛTS

- Taux fixe
- Frais de dossiers : 0,40% du montant du prêt
- Assurance Décès PTIA obligatoire



QUE FINANCE CE PRÊT ?

Le Prêt Vert finance les dépenses immatérielles, les matériels à faible valeur de gage et le besoin en fonds de roulement généré par la mise en œuvre de plans d'actions visant à :

- optimiser les procédés, ou améliorer la performance afin de diminuer les impacts sur l'environnement ;
- favoriser la mobilité "zéro carbone" pour les salariés, les marchandises et les produits ;
- innover pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement, d'économie circulaire et/ou permettant une réduction de la consommation de ressources, renouvelables ou non, (énergie, matières premières, eau, ... ; en ce compris la dédieselisation, l'allongement de la durée de vie des produits, l'intégration de recyclé, la recyclabilité, la réutilisation ou le réemploi)
- Favoriser un mix énergétique plus vertueux en intégrant davantage d'ENR



MODALITÉS

- Le montant du prêt doit être inférieur ou égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur
- Aucune sûreté sur les actifs de la sociétés, ni sur le patrimoine du dirigeant
- Retenue de garantie de 5% du montant total du prêt, restituée après complet remboursement du prêt, et augmentée des intérêts qu'elle a produits
- Obligatoirement associé à un financement extérieur (concours bancaires, apport en fonds propres, crowdfunding) d'un montant au moins égal, de même durée pour les prêts de 2 à 4 ans, ou d'une durée de 5 ans minimum pour les prêts de plus de 5 ans, et portant sur le même programme réalisé depuis moins de 6 mois
- Échéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital



BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- Création.
- > de 3 ans.

ELIGIBILITÉ

- Exerçant dans le secteur du tourisme, comprenant l'hébergement, la restauration, les loisirs, les voyages et transports touristiques, patrimoine, évènement, etc.
- Le respect des seuils de la définition européennes de la PME et de l'ETI seront vérifiés



COÛT

- Taux fixe.
- Frais de dossier.
- Assurance Décès PTIA.



QUE FINANCE CE PRÊT ?

- **Les investissements immatériels** : dépenses de communication, de recrutement et de formation, coûts de mise aux normes ou de rénovation, notamment dans une démarche écoresponsable, etc.
- **Augmentation du Besoin en Fonds de Roulement** générée par le projet de développement
- **Les investissements corporels à faible valeur de gage** : équipements, matériels, mobiliers, etc.
- **Les opérations de transmission (y compris croissance externe)** : acquisition de fonds de commerce ou achat de titres permettant de devenir majoritaire à l'issue de l'opération.



ATOUTS DU PRODUIT

- Pas de sûretés réelles et / ou personnelles sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant.
- Taux préférentiel.
- Durée de remboursement et différé d'amortissement modulables.



CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- De 50 000 € à 2 000 000 €.
- Durée modulable de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement allant de 6 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement.



MODALITÉS

- Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi propres de l'emprunteur.
- **Partenariat financier (1 pour 1)** sous forme de financement bancaire associé, de financement participatif ou d'apport en capital portant sur le même programme et réalisé depuis moins de 6 mois.
- **Échéances trimestrielles** avec amortissement linéaire du capital.
- Dans tous les cas l'emprunteur, la cible ou le groupe bénéficiaire doit produire une documentation comptable qui

L'International

**Bpifrance,
Au service du développement
international des entreprises
françaises**

Encourager le développement à l'international

Prospecter

- Prospection des marchés étrangers
- Assurance prospection

S'implanter

- VIE
- Garantie projet à l'international

Sécuriser

- Assurance change

Financer

- Prêt croissance international

ASSURANCE PROSPECTION

VOTRE CLIENT

Son projet

Engager des dépenses (non récurrentes) liées à la prospection export : frais de voyage, manifestations commerciales, création ou renforcement d'un service export, VIE, création de filiale commerciale, étude de marché, publicité, site internet, etc.

Son entreprise

- ✓ PME ● < à 3 ans
- ✓ ETI ● > à 3 ans
- Grandes Entreprises

Entreprise française de tous secteurs (hors négoce international) ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 M€ avec au minimum un bilan de 12 mois.

NOTRE SOLUTION

Apporter un soutien en trésorerie aux entreprises pour leurs démarches de prospection, en prenant en charge une partie des frais générés par leur développement export.

Durée

- 7 ou 9 ans.
- Trois périodes successives :
 - prospection : 2 ou 3 ans ;
 - franchise : 2 ans. ;
 - remboursement : 3 ou 4 ans.

Montant

- Minimum : 30 000 €.

Le montant de l'avance est au plus égal au montant des fonds propres et des quasi-fonds propres du bénéficiaire.

- Quotité garantie : 65%.
- Versement de 50 % à la signature du contrat et le solde versé dans le délai maximum de la période de prospection.

Dépenses prises en compte

- Foires, salons, missions collectives.
- Déplacements et séjours à l'étranger, salaires et charges pendant la durée des déplacements.
- Dépenses marketing, études de marché, conseils juridiques, documentation, publicité, création de site internet et frais d'adaptation du produit au marché.
- Création d'un service export en interne, recrutement, formation, salaires et charges patronales du personnel.
- Frais de fonctionnement d'une d'une implantation à l'étranger (agents commerciaux, bureau commercial, filiale).

Remboursement

- Remboursement en fonction du chiffre d'affaire à l'export réalisé pendant les 4 ou 5 premières années.
- Remboursement Forfaitaire Minimum (RFM) de 30 % des indemnités versées, quel que soit le chiffre d'affaires export généré, à l'issue de la période de franchise puis :
 - si le chiffre d'affaires export est inférieur à 3 fois la somme des indemnités versées, le remboursement est limité au RFM (constat d'échec) ;
 - si le chiffre d'affaires export est supérieur ou égal à 10 fois la somme des indemnités versées, remboursement de l'intégralité des indemnités versées ;
 - dans les autres cas, le remboursement est calculé en fonction du chiffre d'affaires export générés.

Conditions financières

Prime unique de 3 % appliquée au montant du budget garanti et prélevée sur le montant du 1er versement.

PRÊT CROISSANCE INTERNATIONAL

VOTRE CLIENT

Son projet

Financement des investissements immatériels et du besoin en fonds de roulement liés au développement à l'international.

Son entreprise

- ✓ PME ● < à 3 ans
- ✓ ETI ● > à 3 ans
- Grandes Entreprises

PME selon la définition européenne, éligibles à la garantie de **Bpifrance** et/ou ETI indépendantes.

NOTRE SOLUTION

Modalités

L'assiette est constituée par :

- des investissements immatériels ;
- des investissements corporels à faible valeur de gage ;
- des opérations de croissance externe ;
- l'augmentation du besoin en fonds de roulement générée par le projet de développement international.

Garantie

- Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant.
- Seule une retenue de garantie de 5 % du montant du prêt est prélevée. Elle est restituée après complet remboursement du prêt, augmentée des intérêts qu'elle a produits
- Une assurance décès/perce totale et irréversible d'autonomie sur la tête du dirigeant peut être requise.

Montant

- Minimum : 30 000 €.
- Maximum : 5 M€.

Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'emprunteur.

Durée / Amortissement

- 5 ans sans différé ou 7 ans dont 24 mois de différé d'amortissement en capital.
- Suivis de 20 échéances trimestrielles à terme échu.
- Amortissement linéaire du capital.

Conditions financières

- Taux fixe ou variable (convertible à taux fixe) selon barème en vigueur.
- Frais de dossier : 0,40 % du montant du prêt.

Partenariats bancaires

- **Montant jusqu'à 150 000 €** par exercice fiscal : partenariat facultatif.
- **Montant supérieur à 150 000 €** : obligatoirement associé à un partenariat financier, à **raison de 1 pour 1** :
 - concours bancaire d'une durée de 5 ans minimum ;
 - apports des actionnaires et/ou des sociétés de capital développement et/ou des apports en quasi-fonds propres (Prêts Participatifs, obligations convertibles en actions).

Ces financements doivent porter sur le même programme de développement réalisé depuis moins de 6 mois.

Les financements bancaires associés, au profit des PME, peuvent bénéficier d'une intervention en garantie de **Bpifrance** selon les règles et conditions de taux en vigueur.

GARANTIE DE PROJETS À L'INTERNATIONAL

VOTRE CLIENT

Son projet

Garantir les apports en fonds propres permettant l'implantation par création, rachat ou développement d'une filiale hors espace économique européen.

Son entreprise

- ✓ PME
 - ✓ ETI
 - Grandes Entreprises
- ✓ < à 3 ans
✓ > à 3 ans

La société mère française doit réaliser un chiffre d'affaires annuel inférieur à 460 M€.

Elle ne doit pas être majoritairement détenue, ^{ss} intérêts

Motif de mise en jeu de la garantie

- Ouverture d'une procédure judiciaire d'insolvabilité à l'encontre de l'entreprise implantée à l'étranger.
- Cession de titres si l'entreprise a perdu plus de la moitié de ses capitaux propres depuis l'apport en fonds propres, sur la base de la moins-value réalisée.
- Arrêt volontaire d'activité motivé par un échec économique du projet (avec l'accord de **Bpifrance**).

NOTRE SOLUTION

Modalités

- La garantie couvre le risque économique de la filiale étrangère, à l'exclusion du risque politique.
- La garantie est donnée au bénéfice de la maison mère française.

Cette garantie peut être déléguée aux banques finançant les apports de la maison mère française.

- Les apports de la maison mère doivent avoir pour objet :
 - l'achat ou la souscription d'actions ou de titres convertibles en actions ;
 - les avances d'actionnaires bloquées pour plus de 3 ans ;
 - les prêts participatifs.
- Sont éligibles les opérations de création, de rachat ou de développement de filiales étrangères situées dans tous les pays, à l'exception de ceux de l'espace économique européen (28 pays de l'Union européenne plus l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse).

Quotité et commission

Quotité max.	50 %
Commission ¹⁾	0,50 %

**l'an du montant
des apports garantis**

Plafond de risque (encours toutes banques confondues)

1,5 M€ sur une même entreprise ou un groupe d'entreprises.

ACCOMPAGNEMENT BUSINESS FRANCE

VOTRE CLIENT

Son projet

Réussir l'internationalisation de son entreprise.

Son entreprise

- ✓ PME
 - ✓ ETI
 - Grandes Entreprises
- ✓ < à 3 ans
✓ > à 3 ans

Entreprises françaises de tous secteurs d'activité.

NOTRE SOLUTION

Finalités

Des collaborateurs Business France intégrés au sein des directions régionales de Bpifrance proposent aux entreprises qui le souhaitent un plan d'affaires export et internationalisation sur 3 ans.

Cette offre se base sur la stratégie export de l'entreprise, la complète le cas échéant, et préconise des actions (tests sur l'offre, missions de prospection...) permettant d'accélérer le développement international de l'entreprise.

BUSINESS FRANCE

Un réseau de spécialistes sectoriels au plus près des acheteurs étrangers dans plus de 70 pays.

Contact

Contacter le chargé d'affaires international Business France au sein de l'équipe **Bpifrance** en région.



L' Innovation

**Nous soutenons aux côtés
des Territoires les projets innovants, individuels et
collaboratifs,
sous forme d'aides à la R&D,
puis de financement pour le lancement industriel et
commercial.**

L'Innovation :

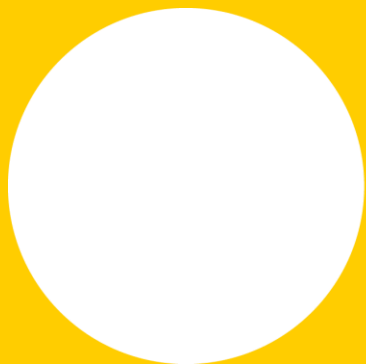
Des solutions de financement pour favoriser la réussite des projets



Les différents soutiens financiers proposés par nos équipes sont apportés sous forme de subvention, d'avance récupérable, de prêt à taux zéro, de prêt sans garantie, de prise de participation et de garantie sur intervention bancaire en fonction du risque et de l'avancement du projet.

- ✓ **La subvention innovation**
- ✓ **L'avance Remboursable**
- ✓ **PI R&D ***
- ✓ **Prêt innovation ***
- ✓ **Prêt Amorçage ***

* Jusqu'à fin 2022



**SERVIR
L'AVENIR**



frederic.lanlade@bpifrance.fr